

## L'EMPRUNT POPULAIRE

Un malheureux petit emprunt de \$232,000 devait être réservé, à titre d'essai, au dire du Conseil municipal, à la classe économe mais peu fortunée.

Nos édiles craignant un insuccès dans la souscription publique d'un emprunt de \$3,000,000 ont demandé des soumissions privées à quelques institutions financières triées sur le volet avec le résultat que l'on sait. Lundi prochain le Conseil doit, à sa réunion, revenir sur cet emprunt de \$3,000,000 dont nous aurons sans doute à reparler.

Mais si un insuccès était à craindre pour une somme assez ronde—ce dont nous doutons absolument—il n'en est pas de même pour une somme insignifiante de \$232,000 qui serait couverte plusieurs fois par la seule classe ouvrière de notre seule municipalité si on lui offrait cet emprunt sous forme de bons d'une valeur indiquée de \$10, \$20, \$25 et \$50 et en spécifiant, comme nous l'avons déjà dit que les petites souscriptions seraient irréductibles.

Le succès de cet emprunt serait d'autant plus certain si l'intérêt attaché à ces bons était égal sinon légèrement supérieur au taux d'intérêt payé aux déposants des caisses d'épargne et des banques.

On a prétendu que "le peuple n'est pas assez instruit en matières financières pour comprendre les bénéfices qu'il retirerait de semblables emprunts. Il est habitué à porter son argent aux caisses d'épargnes; il continuera à l'y porter, et c'est courir au-devant d'un insuccès nuisible aux intérêts et à la réputation de la ville que de tenter une semblable aventure."

Pareil raisonnement est du déraisonnement; si le peuple porte son argent aux caisses d'épargnes, c'est dans le but de le faire fructifier; il saisira toutes les occasions

de le faire fructifier davantage et il souscrira d'autant plus volontiers à un emprunt que cet emprunt sera mis à sa portée et par le chiffre peu élevé des coupons et par un taux d'intérêt plus élevé que celui qu'il tire des caisses d'épargnes. Il ne faut pas être grand clerc pour savoir que le peuple portera son argent là où il aura plus d'avantage à le placer. Pas n'est besoin d'être fort dans la science des finances pour savoir qu'un placement à 3½ ou 4 p. c. est plus avantageux qu'un placement à 2½ ou à 3 p. c.

Mais si, pour rassurer les gens craintifs qui n'osent pas s'adresser à la petite épargne dans la peur d'un insuccès qui nuirait aux intérêts et à la réputation de la ville, il est nécessaire de se rappeler ce que donnent ailleurs les emprunts populaires, nous n'avons qu'à lire quelques chiffres donnés par Claudio Jannet dans le chapitre "de la formation des classes riches."

"Au lieu d'une moyenne, le Crédit Foncier publie la statistique échelonnée de la répartition de ses actions, et rien n'est plus significatif. En 1888, ses 341,000 actions se partageaient entre 22,249 titulaires, parmi lesquels 4012 actionnaires possédaient une action et 11083 possédaient de 2 à 10 actions. Mais c'est surtout sous la forme de titres au porteur que les obligations des chemins de fer et du Crédit Foncier sont cachés *une à une* dans les doubles fonds des armoires. Ce ne sont pas ces titres-là que l'on est exposé à trouver par *gros paquets* dans le portefeuille de quelque société de crédit.

"Si les obligations des grandes compagnies sont devenues le placement favori de la petite épargne, c'est en grande partie grâce à la vente à bureau ouvert que les compagnies ont inaugurée et qui, en supprimant les frais de publicité stériles, est en même temps la plus